



CAPL DU 29 MAI 2019

compte-rendu affectation locale
catégorie C au 1^{er} septembre 2019

• LE CONTEXTE

Le 29 mai s'est tenue la CAPL de mutations du cadre C.

Suite à la publication du projet sur Ulysse 34, aucun changement n'est intervenu au cours de la CAPL.

Le critère de l'ancienneté administrative a été respecté par la direction.

Dans le cadre des nouvelles règles de gestion, la grande majorité des ALD et des détachés ont pu être régularisés sur leur poste, sur un autre service ou maintenus sur leur affectation actuelle.

• INTERVENTIONS DE LA CGT

Suite à la déclaration liminaire, la CGT est intervenue pour pointer le manque d'effectif chronique et généralisé, notamment sur l'ensemble des SIP et des SIE de Montpellier où l'on constate jusqu'à un tiers des effectifs manquants.

Le SIPE de Lodève et le SIP de Saint Pons sont aussi en grande difficulté pour ne citer qu'eux.

Une attention particulière a été demandée pour les trésoreries de Sète, Montpellier CHR et Hérault Amendes.

La CGT a démontré que la réalité pour certains services était toute autre que celle portée sur ce projet : temps partiel, arrêt longue maladie, départ en retraite non pris en compte.

La direction tentera de palier le manque d'effectifs avec les 43 agents C stagiaires, les mouvements des cadres B et les équipes de renforts.

La CGT a porté des interrogations sur les nouvelles règles pour l'accès aux postes en direction. Peu importe la catégorie A, B ou C les affectations dans les services de direction seront connus au plus tard le 5 juillet et au plus tôt le 27 juin 2019.

• LA POSITION PRISE PAR LA CGT

La CGT Finances Publiques 34 n'acceptera jamais que perdure cet état de fait et continuera à dénoncer cette situation inacceptable dans laquelle se trouvent nos services.

43 postes restent vacants après cette CAPL et 11 postes pour les services de direction. Cela démontre une fois de plus l'urgence d'un recrutement à la hauteur de nos besoins.

L'ensemble des organisations syndicales a voté CONTRE.

La CGT a une nouvelle fois porté vos aspirations.
Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.

par mail sur cgt.ddfip34@dgfip.finances.gouv.fr
sur notre page facebook [CGT Finances Publiques 34](#)
ou sur notre site local <http://www.dgfip.cgt.fr/34/>

Vos élus en CAPL C CGT FINANCES PUBLIQUES 34



DECLARATION LIMINAIRE
CAPL du 29 mai 2019
Affectations locales catégorie C

Lors du Comité Technique Local du vendredi 24 mai 2019, le Directeur a informé les élus des personnels que d'ici 15 jours à 3 semaines, le projet de « déconcentration de proximité » ou « géographie revisitée » leur serait communiqué lors d'une réunion informelle.

Nous déplorons cette annonce tardive. Les agents toutes catégories confondues n'ont pu en avoir connaissance avant leur demande d'affectation locale au 1^{er} septembre 2019.

Lors des différentes réunions d'information sur les nouvelles règles de gestion à Béziers ou Montpellier, il avait été demandé à la Direction locale de s'engager et de faire connaître sa feuille de route 2020/2022 avant les dates butoir des demandes d'affectation locales. Cette demande a été refusée.

Les personnels s'engagent, eux, à rester sur leur nouvelle affectation au 1/09/2019 pour une durée de séjour de 2 ans sans connaître l'issue du poste ou service sollicité.

Nous dénonçons à nouveau ce manque de transparence et de lisibilité sur le devenir de nos missions et services de ce département.

Lorsque le projet de la direction 2020/2022 sera connu, trop tard, les agents de catégorie C seront déjà affectés !!!

Pour l'Hérault, 43 postes vacants dans les services et postes hors direction et 11 postes vacants pour les services de direction.

43 réelles 1^{ères} affectations d'agents de catégorie C seront effectives.

Un déficit d'emplois d'au moins 11 agents de catégorie C sera constaté au 01/09/2019.

Cela fait plusieurs années que le déficit d'emplois de la catégorie C existe.

Cela fait donc plusieurs années que la charge de travail est répartie sur un nombre insuffisant d'agents.

Cela fait plusieurs années que les agents s'impliquent fortement.

De plus, au niveau du département, on peut constater une croissance démographique continue, une pauvreté, déjà présente, qui s'accroît, une croissance des échanges notamment des mutations sur le marché immobilier, une augmentation des créations d'entreprises et une décentralisation qui s'accroît. Cela implique une augmentation naturelle et continue de la charge de travail sur toutes les missions du département, augmentation qui aurait dû naturellement être prise en compte pour l'évolution du nombre d'agents.

Les conditions de travail sont donc réellement dégradées et la souffrance au travail est une réalité. Nous tirons à nouveau la sonnette d'alarme sur les risques présents et futurs pour les agents et les usagers de notre service public. Nous interviendrons durant cette CAPL entre autre sur tous les postes et services en situation de déficit d'emplois et potentiellement à risques.